



Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

**Réunion plénière
20-22 novembre 2018**

Punta del Este, Uruguay

**RÉUNION PLÉNIÈRE DU FORUM MONDIAL 2018 :
RÉCAPITULATIF DES CONCLUSIONS**

11^{ème} réunion plénière du Forum mondial - Déclaration de résultats

1. Les 20 et 22 novembre 2018, plus de 200 délégués de plus de 100 juridictions, organisations internationales et groupes régionaux se sont réunis à Punta del Este, en Uruguay, pour la 11^{ème} réunion annuelle du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial).

2. La réunion a été marquée par le déploiement généralisé de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale et par l'intérêt grandissant pour les avantages de la transparence et de la coopération fiscales, comme en témoigne l'augmentation du nombre de membres du Forum mondial, s'élevant à présent à 154. Depuis la dernière réunion plénière, sept nouveaux membres ont rejoint le groupe : la Bosnie-Herzégovine, le Cap-Vert, le royaume d'Eswatini, la Mongolie, le Monténégro, l'Oman et la Serbie. L'élargissement et l'approfondissement de la coopération fiscale internationale renforce la capacité de la communauté internationale à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales grâce à la mise en œuvre des normes internationales d'échange de renseignements sur demande (EOIR) et d'échange automatique de renseignements (AEOI) sur la base de règles du jeu équitables.

3. Les délégués ont reconnu le rôle essentiel de la transparence fiscale pour aider les gouvernements du monde entier à renforcer la mobilisation des ressources nationales, et ont salué les progrès constants accomplis par les membres du Forum mondial en vue d'une plus grande transparence fiscale. Plus particulièrement, ils ont :

- Applaudi les 4 500 échanges bilatéraux effectués avec succès dans le cadre de la nouvelle norme AEOI en 2018 de la part de 86 juridictions ; ceux-ci contenaient des informations sur des millions de contribuables du monde entier détenant des comptes financiers à l'étranger. Alors qu'une grande majorité des juridictions ont honoré leur engagement et entamé les échanges automatiques en 2018, certaines juridictions ont encore des efforts à faire. Les membres s'attendent à ce que les problèmes de mise en œuvre en suspens, notamment la mise en place de réseaux d'échange internationaux complets, soient résolus dans les meilleurs délais et que les échanges soient plus généralisés en 2019. Vous trouverez plus de détails sur la mise en œuvre de la norme AEOI dans le rapport de mise en œuvre de l'AEOI 2018.
- Adopté des termes de référence détaillés pour évaluer l'efficacité dans la pratique de la mise en œuvre de la norme AEOI et du plan de travail afin de réaliser le suivi et les évaluations dans le cadre de l'approche par étapes en 2019, y compris en ce qui concerne la préparation préalable aux examens de l'efficacité dans la pratique qui débiteront en 2020.
- Reconnu les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la norme EOIR grâce à la publication de rapports sur 23 juridictions au cours de la deuxième série d'examens par les pairs de l'EOIR en 2018, soit 39 depuis le début de cette série. Alors que les juridictions montrent des progrès constants dans la mise en œuvre efficace de la

norme EOIR, des difficultés subsistent en ce qui concerne la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs.

- Réaffirmé l'importance des activités d'assistance technique du Forum mondial pour garantir que les pays en développement puissent tirer pleinement parti de la transparence fiscale, notamment en faisant des progrès dans la mise en place de l'AEOI. Les délégués ont apprécié le soutien reçu des donateurs et la coopération efficace avec les organisations internationales et les partenaires régionaux.

4. Plus de détails sur les résultats de la réunion sont donnés ci-dessous.

L'échange automatique de renseignements (AEOI)

5. Suite aux premiers échanges entre les premiers utilisateurs en 2017, la concrétisation de l'engagement d'entamer les échanges automatiques en 2018 de la part de 86 juridictions est un succès majeur. Elle marque le début d'une nouvelle ère de transparence fiscale, dans laquelle les gouvernements ont bien plus d'outils pour s'assurer que leurs contribuables respectent leurs obligations. Pour que la norme AEOI soit efficace, elle doit être mise en œuvre sur la base de règles du jeu équitables et des échanges doivent avoir lieu avec tous les partenaires intéressés appropriés. Il est donc important que les problèmes qui entraînent des retards chez les 14 juridictions n'ayant pas encore entamé les échanges soient résolus dès que possible et que des échanges plus étendus aient lieu en 2019. Le deuxième rapport complet détaillant les conditions de mise en œuvre des juridictions engagées dans la mise en œuvre de la norme AEOI a été publié.¹

6. Au cours de la phase de mise en œuvre de la norme AEOI, le Forum mondial a veillé à ce que soient imposées des règles du jeu équitables en surveillant de près la réalisation de toutes les étapes clés et en fournissant l'assistance nécessaire. Il est également prévu de mener à bien une évaluation des cadres législatifs nationaux de toutes les juridictions engagées d'ici la fin de 2018 dans le cadre de l'approche par étapes.

7. Maintenant que les échanges ont commencé pour la grande majorité des juridictions engagées, le défi consistera à s'assurer que la norme AEOI fonctionne efficacement dans la pratique. Cela implique de veiller à ce que les institutions financières se conforment aux obligations de déclaration et de diligence raisonnable. Dans un premier temps, le Forum mondial a adopté des termes de référence pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la norme AEOI dans la pratique, ainsi qu'un cadre de haut niveau pour développer, tester et perfectionner son approche en matière de réalisation des évaluations. Le Forum mondial a chargé son groupe AEOI de développer davantage ce cadre et de fournir une méthodologie finalisée en 2019 afin que les examens par les pairs suivants puissent commencer en 2020.

8. En ce qui concerne les exigences en matière de confidentialité et de protection des données, condition préalable essentielle à la réception de renseignements au titre de la norme AEOI, le Forum mondial a convenu d'un processus d'évaluation à venir. Ce processus s'appuie sur les évaluations préliminaires déjà réalisées à cet égard pour toutes les juridictions échangeant des renseignements dans le cadre de l'approche par étapes et vise à garantir que les juridictions respectent les exigences de manière continue.

9. Avec l'accélération des échanges, les pays en développement progressent également dans la mise en œuvre de la norme AEOI. Sur la base du *Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements*

¹ Rapport de mise en œuvre de l'AEOI 2018 : <http://www.oecd.org/tax/transparency/about-the-global-forum/publications/Rapport-2018-mise-en-oeuvre-AEOI.pdf>

(2017), tous les pays membres en développement ont été invités à se soumettre à une évaluation préliminaire de leur capacité à mettre en œuvre la norme AEOI et ont dû préparer un plan d'action détaillé. Près de deux douzaines de membres se sont déjà engagées dans ce travail. En outre, cinq projets pilotes bilatéraux entre des pays en développement et leurs pairs plus expérimentés sont en cours, à savoir l'Albanie et l'Italie ; la Géorgie et l'Allemagne ; le Ghana et le Royaume-Uni ; le Maroc et la France ; et les Philippines et l'Australie. Le projet pilote entre la Colombie et l'Espagne s'est achevé avec succès, la Colombie a commencé à échanger des renseignements dans le cadre de la norme AEOI en septembre 2017. Même constat pour le projet pilote entre le Royaume-Uni et le Pakistan, avec le Pakistan ayant commencé les échanges en 2018.

L'échange de renseignements sur demande (EOIR)

10. La deuxième série d'examens de l'EOIR par les pairs progresse avec la publication en 2018 de 22 nouveaux rapports sur l'EOIR et d'un premier rapport supplémentaire consignant les progrès réalisés. Dans de nombreux cas, les juridictions ont présenté des améliorations depuis leur premier examen, grâce à l'adoption de modifications nécessaires à leur cadre juridique ou à l'amélioration de la façon dont elles répondaient aux demandes de renseignements. Cependant, plusieurs examens ont identifié une faiblesse en termes de disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs, un élément majeur de la deuxième série.

11. Il devient également évident que le volume de l'EOIR augmente à mesure que les membres bénéficient d'une transparence accrue dans le monde entier. Les échanges dans le cadre de la norme AEOI et les mesures mises en œuvre pour traiter le projet BEPS entraînent également des demandes d'échanges de renseignements plus complexes, y compris des demandes de groupe, démontrant ainsi l'importance de la norme EOIR en tant que fondement de la transparence fiscale mondiale.

12. Plus de 30 examens de l'EOIR sont en cours. Ceux-ci incluent les examens de 13 des juridictions ayant fait l'objet d'un examen en procédure accélérée en 2017, ceci pour permettre que les améliorations apportées, destinées à répondre à l'appel du G20, soient rapidement reconnues et améliorer ainsi leur notation par le Forum mondial en termes d'EOIR. Ces juridictions recevront leurs notes au cours de la nouvelle série l'année prochaine.

Garantir des règles du jeu équitables

13. Parallèlement à ses processus d'évaluation par les pairs, le Forum mondial garantit des règles du jeu équitables en identifiant les juridictions susceptibles de présenter un intérêt pour les travaux du Forum mondial et l'efficacité de la transparence fiscale, mais ne s'étant pas encore engagées à mettre en œuvre les normes de transparence fiscale. En 2018, le Forum mondial a identifié la Jordanie comme une juridiction pertinente pour les objectifs de l'EOIR, l'invitant à rejoindre le Forum mondial et à respecter la norme EOIR. Il s'est également félicité de l'engagement pris par le Kazakhstan et l'Oman de mettre en œuvre la norme AEOI à temps pour entamer les échanges d'ici à 2020.

Assistance technique

14. Les membres ont salué le travail d'assistance technique réalisé pour aider les juridictions à mettre en œuvre efficacement les normes EOIR et AEOI. Avec l'augmentation du nombre de membres, ce travail s'est énormément développé. Il s'agit d'un véritable effort

combiné de la part du Forum mondial, des donateurs, d'autres organisations internationales et de groupes régionaux, travaillant ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

15. Les délégués ont réaffirmé leur volonté de permettre aux pays en développement, qui constituent désormais la majorité des membres du Forum mondial, de tirer parti des progrès réalisés en améliorant la disponibilité et l'accès aux renseignements, y compris par le biais de l'échange automatique de renseignements.

16. Ils se sont réjouis du soutien politique croissant accordé aux normes internationales dans les pays en développement, soulignant le succès remarquable de la Déclaration ministérielle de Yaoundé, qui compte à présent 23 signataires². Ils ont souligné que l'assistance fournie par le Forum mondial s'inscrivait dans un programme plus large en matière de fiscalité et de développement en générant des retombées positives bénéfiques pour l'ensemble des administrations fiscales et allant également au-delà du contexte fiscal, par exemple des informations fiables sur les bénéficiaires effectifs, essentielles entre autres pour lutter contre le blanchiment de capitaux.

17. Reconnaissant le besoin de ressources en assistance technique appropriées et le temps important que prend le développement des capacités, les membres se sont réjouis des contributions financières volontaires supplémentaires versées ou promises en 2018 de la part de l'Australie, de la France, du Japon, de la Norvège, de la Suisse, du Royaume-Uni, de l'Union européenne et de la Banque interaméricaine de développement pour financer ce travail. Ils ont encouragé tous les membres à réfléchir aux moyens de collaborer plus étroitement pour fournir une assistance technique aux pays en développement, notamment par le biais de l'apprentissage entre pairs.

Maximiser les avantages de la transparence fiscale

18. Une transparence fiscale et un échange de renseignements accrus permettent de disposer d'informations essentielles à la lutte contre l'évasion fiscale, ce qui accroît à son tour la mobilisation des ressources nationales et contribue à la lutte contre les flux financiers illicites. Les membres ont noté que les crimes financiers sont de plus en plus sophistiqués et impliquent souvent plus d'une infraction, ce qui signifie que plusieurs agences gouvernementales peuvent être impliquées dans une enquête et détenir des informations pertinentes. Ils ont discuté des possibilités de coopération nationale entre institutions pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre, en tenant compte du fait que le partage de renseignements obtenus par l'échange international de renseignements d'ordre fiscal est soumis à certaines conditions, y compris la garantie de la confidentialité des renseignements reçus.

19. Ils se sont félicités de la déclaration de Punta del Este³, qui met en place une initiative latino-américaine visant à utiliser au mieux les renseignements échangés dans le cadre des normes internationales en matière de transparence fiscale, non seulement pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, mais également contre la corruption et d'autres crimes financiers, en utilisant toutes les possibilités offertes par les accords internationaux pertinents. Cette initiative améliorera la coopération fiscale internationale pour lutter contre les pratiques contribuant à toute forme de criminalité financière, facilitera l'accès direct aux informations d'intérêt commun pour chaque agence concernée et définira une vision pour renforcer davantage la collaboration internationale.

² <http://www.oecd.org/tax/transparency/yaounde-declaration.pdf> .

³ <http://www.oecd.org/tax/transparency/Latin-American-Ministerial-Declaration.pdf> .

À venir : Le 10^{ème} anniversaire du Forum mondial et un nouveau mandat

20. Les délégués se sont réjouis des travaux réalisés jusqu'à présent pour évaluer les avantages globaux de la transparence fiscale et pour analyser l'impact sur le comportement des contribuables et les recettes fiscales. Ils ont appelé à poursuivre les travaux dans ce domaine et ont réaffirmé être prêts à contribuer au processus.

21. Peu de temps avant le 10^{ème} anniversaire du Forum mondial, qui aura lieu en 2019, les membres ont reconnu le rôle clé joué par le Forum mondial dans la mise en œuvre efficace des normes en matière de transparence fiscale dans le monde entier. Les progrès accomplis depuis 2009 seront célébrés lors de la plénière du Forum mondial de 2019 afin de mettre en lumière les avantages globaux obtenus au cours des 10 dernières années.

22. La plénière de l'année prochaine sera également l'occasion de réfléchir aux travaux à venir du Forum mondial. Le Forum mondial a invité son comité de pilotage à examiner les priorités, les objectifs et les défis à venir afin d'anticiper l'étendue des travaux en cours et le mandat pour l'après-2020.

23. Les délégués ont chaleureusement remercié le travail de la Chef du Secrétariat du Forum mondial, Mme Monica Bhatia, qui quittera son poste au début de 2019. Au cours des sept dernières années, elle s'est efforcée d'étendre les avantages de la transparence fiscale aux pays en développement et a soutenu la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale dans plus de 100 juridictions à travers le monde.

24. Enfin, le Forum mondial a remercié le gouvernement de l'Uruguay pour sa généreuse hospitalité. La liste complète des participants figure à l'annexe A.

Annex A : Liste des participants à la réunion du Forum mondial

Punta del Este, Uruguay

20-22 novembre 2018

Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Belize, Bermudes, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine (République populaire de), Colombie, Corée, Costa Rica, Curaçao, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Haïti, Hong Kong (Chine), Hongrie, Île de Man, Île Maurice, Îles Caïmans, Îles Cook, Îles Féroé, Îles Marshall, Îles Vierges britanniques, Îles Turques-et-Caïques, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jersey, Kenya, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République dominicaine, Royaume d'Eswatini, Royaume-Uni, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Singapour, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

Banque asiatique de développement (BAD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque interaméricaine de développement (BID), Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), Commission européenne (CE), Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Groupe d'action financière (GAFI), Groupe de la Banque mondiale (GBM), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA), Société financière internationale (SFI).